



Rupture de contrat sans motif de licencement

Par **samo**, le **28/07/2009** à **12:27**

Bonjour,

ayant un ccd de 7 semaine avec une periode d'essai de 7 jours, mon patron a decider du jour au lendemain(au bout de 15 jours) de me virer sans aucune raison (pas de faute grave ni autre) il m'a donc juste donner un cheque correspondant au montant des heure effectué mai sans indemnité ni lettre disant que j'etais licencié ni pourquoi.Je voudrai donc savoir quel recours je pouvai avoir pour soit recuperer mon travail (sachant que le patron a réengager une autre personne apres moi donc pas de licencement economique),soit touché mes indemnité du au licencement abusif et la totalité de mon salaire prévu par le contrat signé? merci de votre aide et attend votre reponse .

Mr chatelain caron samuel